RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SAS 3D SYNERGIE

Société par Actions Simplifiée au capital de 15000 Euros

Siège social : Prologue 1 – 815 La Pyrénéenne, 31670 Labège

RCS Toulouse : 804 072 247

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES REUNIE LE 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt et six, et le vingt cinq Juin à dix heures, les actionnaires de la société " 3D Synergie", société par actions simplifiée au capital de 15000 euros se sont réunis en assemblée générale Extraordinaire au siège social de la société, sur convocation par lettre simple qui leur a été adressée individuellement le 11 mai 2026.

L'assemblée est présidée par Monsieur Leonardo SANTOS en qualité de président et Monsieur Simon TRESSIERES COMTAT en qualité de secrétaire de séance et scrutateur.

Le président constate que tous les associés sont présents,

à savoir :

- Monsieur Leonardo SANTOS, propriétaire de 750 actions,
- Monsieur Simon TRESSIERES COMTAT, propriétaire de 750 actions,

Total des actions représentées : 1500 actions soit 100% du capital social.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents.

Monsieur le Président déclare alors que le quorum est atteint, que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président indique que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée dans les formes et délais prévus par les statuts de la société, que les associés ont pu exercer leurs droits de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Tansfer du Sieger Social

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole. Le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

[redacted]

PREMIERE RESOLUTION

Lassemblée générale décide, de transférer le siège social de *815 Rue de la Pyrenéenne, 31670 Labège* à *478 rue de la Découverte, 31670 Labège* à compter du 6 *Juilliet 2026*.

L'article *4* des statuts est donc modifié comme suit :

Article 4 - SIÈGE SOCIAL
Le siège social est situé **478 rue de la Découverte - Mini Parc 3 – CS 67624 - 31670 LABÈGE**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à 100% des voix

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à *Simon Tressieres* pour effectuer les formalités légales afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par

Leonardo SANTOS

[redacted]

Simon TRESSIERES

[redacted]